

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 16-193 du 23 juin 2016

Budget supplémentaire 2016

Les Contrats de Territoires 2016-2020.
Répartition des autorisations de programme.

Section : INVESTISSEMENT		DEPENSES
Imputation	: 917-74-204141.310	
Enveloppe	: AACO	
Autorisation de programme de l'exercice votée		2.330.000 €
Phasage des crédits de paiement votés :		
	Année	Montant
	2017	582.500 €
	2018	582.500 €
	2019	582.500 €
	2020	582.500 €
Autorisation de programme affectée		2.330.000 €

Section : INVESTISSEMENT		DEPENSES
Imputation	: 917-74-204142.320	
Enveloppe	: AACO	
Autorisation de programme de l'exercice votée		44.270.000 €
Phasage des crédits de paiement votés :		
	Année	Montant
	2017	8.854.000 €
	2018	8.854.000 €
	2019	8.854.000 €
	2020	8.854.000 €
	2021	8.854.000 €
Autorisation de programme affectée		44.270.000 €

Section : INVESTISSEMENT		DEPENSES
Imputation	: 917-74-204141.311	
Enveloppe	: AACO	
Autorisation de programme de l'exercice votée		1.425.000 €
Phasage des crédits de paiement votés :		
	Année	Montant
	2017	200.000 €
	2018	200.000 €
	2019	200.000 €
	2020	200.000 €
	2021	625.000 €
Autorisation de programme affectée		1.425.000 €

Section : INVESTISSEMENT		DEPENSES
Imputation	: 917-74-204142.321	
Enveloppe	: AACO	
Autorisation de programme de l'exercice votée		27.075.000 €
Phasage des crédits de paiement votés :		
	Année	Montant
	2017	3.850.000 €
	2018	3.850.000 €
	2019	3.850.000 €
	2020	3.850.000 €
	2021	11.675.000 €
Autorisation de programme affectée		27.075.000 €

Section : INVESTISSEMENT		DEPENSES
Imputation	: 917-74-204142.420	
Enveloppe	: AACO	
Autorisation de programme de l'exercice votée		5.000.000 €
Phasage des crédits de paiement votés :		
	Année	Montant
	2017	1.000.000 €
	2018	1.000.000 €
	2019	1.000.000 €
	2020	2.000.000 €
Autorisation de programme affectée		5.000.000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU la délibération du Conseil départemental n° 16-03 du 08 janvier 2016 intitulée « Vers une nouvelle contractualisation avec le bloc communal »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 16-179 du 31 mars 2016 intitulée « De l'aménagement du territoire au développement des territoires, pour une politique des solidarités territoriales. La nouvelle contractualisation avec le bloc communal. Livret 1 et Livret 2 »,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

VU les absences de M. Pascal BOURDEAU, de Mme Colette LANGLADE, de Mme Nathalie MANET-CARBONNIÈRE et de Mme Colette VEYSSIÈRE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à Mme Juliette NEVERS par M. Pascal BOURDEAU, à M. Michel KARP par Mme Colette LANGLADE, à M. Christian TEILLAC par Mme Nathalie MANET-CARBONNIÈRE et à M. Henri DELAGE par Mme Colette VEYSSIÈRE,

VU les absences de M. Jacques AUZOU et de M. Armand ZACCARON du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel LAJUGIE par M. Jacques AUZOU et à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Armand ZACCARON,

VU les absences de M. Adib BENFEDDOUL, de Mme Gaëlle BLANC, de Mme Francine BOURRA, de M. Dominique BOUSQUET, de M. Thierry BOIDÉ, de Mme Christel DEFOULNY, de Mme Natacha MAYAUD, de M. Laurent MOSSION, de M. Thierry CIPIERRE, de Mme Joëlle HUTH, de Mme Elisabeth MARTY et de M. Pascal PROTANO du Groupe « Le Rassemblement de la Dordogne »,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE une autorisation de programme globale de 80.100.000 € en faveur des Contrats de territoires 2016-2020.

AFFECTE une autorisation de programme de **46.600.000 €** au titre des Contrats d'Objectifs Cantonaux, conformément à la délibération du Conseil départemental n° 16-179 du 31 mars 2016, répartie comme suit :

- Mobilier, matériel, études : 2.330.000 € au chapitre 917, article fonctionnel 74, nature 204141.310,
- Bâtiments et installations : 44.270.000 € au chapitre 917, article fonctionnel 74, nature 204142.320.

CONFIRME la répartition entre cantons de l'autorisation de programme de 46.600.000 € votée au titre des Contrats d'Objectifs Cantonaux par délibération du Conseil départemental n° 16-179 du 31 mars 2016, conformément à l'état annexé à la présente délibération.

La Commission Permanente arrêtera par délibération la liste des bénéficiaires, et la nature des opérations subventionnées.

AFFECTE une autorisation de programme de 28.500.000 € au titre des Contrats de Projets Territoriaux comme suit :

- Mobilier, matériel, études : 1.425.000 € au chapitre 917, article fonctionnel 74, nature 204141.311,
- Bâtiments et installations : 27.075.000 € au chapitre 917, article fonctionnel 74, nature 204142.321.

Le Conseil départemental arrêtera, lors de la décision modificative n° 2 de 2016, la répartition de cette enveloppe entre les établissements publics de coopération intercommunale. Après quoi, la Commission Permanente arrêtera par délibération la liste des bénéficiaires, et la nature des opérations subventionnées.

AFFECTE une autorisation de programme de 5.000.000 € au titre des projets spécifiques d'envergure départementale au chapitre 917, article fonctionnel 74, nature 204142.420.

La Commission Permanente arrêtera par délibération la liste des bénéficiaires, et la nature des opérations subventionnées.

Annexe à la délibération n° 16-193 du 23 juin 2016.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DES CONTRATS D'OBJECTIFS CANTONAUX

TERRITOIRES	ENVELOPPE 2016-2020
VILLE DE PERIGUEUX	800.000 €
VILLE DE BERGERAC	800.000 €
CANTON DE BERGERAC-2 (hors Ville de Bergerac)	1.313.082 €
CANTON DE BRANTÔME	2.622.046 €
CANTON DE COULOUNIEIX-CHAMIER	1.372.442 €
CANTON DU HAUT-PÉRIGORD NOIR	2.330.871 €
CANTON DE ISLE-LOUE-AUVÉZÈRE	2.229.400 €
CANTON DE ISLE-MANOIRE	1.614.673 €
CANTON DE LALINDE	2.849.831 €
CANTON DE MONTPON-MÉNESTÉROL	1.833.064 €
CANTON DU PAYS DE LA FORCE	1.692.022 €
CANTON DU PAYS DE MONTAIGNE ET GURSON	1.837.833 €
CANTON DU PÉRIGORD CENTRAL	2.423.871 €
CANTON DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS	2.146.389 €
CANTON DE RIBÉrac	2.366.969 €
CANTON DE SAINT-ASTIER	1.590.576 €
CANTON DE SARLAT-LA-CANEDA	1.648.123 €
CANTON DU SUD-BERGERACOIS	2.625.756 €
CANTON DE TERRASSON-LAVILLEDIEU	2.249.476 €
CANTON DE THIVIERS	1.979.210 €
CANTON DE TRÉLISSAC	1.476.696 €
CANTON DE LA VALLÉE DE L'HOMME	2.058.385 €
CANTON DE LA VALLÉE DE L'ISLE	1.934.074 €
CANTON DE LA VALLÉE DORDOGNE	2.805.211 €
TOTAL	46.600.000 €